

# L'AGRICULTURE PRÈS DE CHEZ VOUS

**Votre lettre d'information trimestrielle**  
À chaque parution, un thème abordé et des actualités

## SOMMAIRE

### ZOOM SUR // (p. 2-3)

#### LA QUALITÉ DE L'EAU

- Diagnostic Territorial des Pratiques Agricoles (DTPA)
- Les programmes d'actions en faveur de la qualité de l'eau
- Accompagnement de la mise en place de déclaration d'utilité publique

### LES ACTUS DU TRIMESTRE (p. 4)

- Tech&Bio : l'événement international des Chambres d'Agriculture
- Innov'action : les rendez-vous de l'innovation
- La fruitière de gestion forestière

## AGENDA

## CONTACT

## EDITO

Dans un contexte climatique évolutif, les enjeux liés à la ressource en eau sont multiples, qu'ils soient d'ordre quantitatif ou qualitatif.

L'eau potable est un sujet de santé publique. Les contextes territoriaux du Jura sont variables : risque de pollution bactériologique sur les plateaux calcaires, pollution diffuse en zones alluviales, etc. C'est un champ d'actions vaste, qui nécessite l'implication de tous et de toutes les activités, dont l'activité agricole. Consciente des enjeux, la profession agricole a réalisé de nombreux efforts pour réduire l'impact de son activité.

A cet égard, la Chambre d'Agriculture intervient auprès de nombreuses collectivités et autres acteurs du territoire, avec l'adhésion des agriculteurs. Elle privilégie la co-construction de solutions pour aligner les intérêts de chacun et répondre à tous les besoins.

Nous espérons que ce focus vous permettra de mieux comprendre comment la chambre d'agriculture, avec l'ensemble des acteurs, agit pour maintenir la qualité de l'eau potable.

Toute l'équipe de la chambre d'agriculture du Jura vous souhaite une bonne lecture !

**François LAVRUT,**  
*Président de la Chambre d'Agriculture du Jura*



# LA QUALITÉ DE L'EAU

Le Jura est un département où la ressource en eau est abondante et diversifiée, avec une situation en tête de bassin et une pluviométrie importante. L'eau potable est issue de plus de 300 captages, répartis sur l'ensemble du département. Leur origine provient soit de sources ou résurgences karstiques, de prélèvements dans les nappes alluviales, ou de prises d'eau superficielles dans des lacs.

Cette situation entraîne des types de vulnérabilité aux pollutions différentes suivant la nature des ressources et de leur bassin versant. La protection des ressources est assurée réglementairement par la mise en place de périmètres de protection de captages (code de la Santé Publique) obligatoire, sous le pilotage de l'ARS (l'Agence Régionale de Santé).

La qualité de l'eau distribuée dans le Jura est de bonne qualité et répond aux normes de potabilité :

- **nitrates** norme de 50 mg/l, situation du Jura : peu de captages dépassent 25 mg/l.

- **phytosanitaires** : norme de 0.1 à 0.3 microg/l : dépassements accidentels, mais pas de valeur régulière au-dessus de ces valeurs.

- **bactériologie** : sensibilité en zone karstique, efforts importants de bonne gestion des effluents d'élevage, interdiction d'épandages dans certains secteurs (périmètres de protection rapprochée).

Dans notre département, la chambre d'agriculture est partenaire de l'ARS, de l'Etat et des collectivités depuis plus de 25 ans pour mettre en œuvre ces dispositifs et permettre la distribution d'une eau de qualité, en associant les agriculteurs comme acteurs de la production de l'eau potable.

Dans la procédure des captages prioritaires, la chambre d'agriculture du Jura réalise le Diagnostic Territorial des Pratiques Agricoles et initie le programme d'actions afin de prévenir la dégradation ou de reconquérir la qualité de l'eau. La concertation menée entre les acteurs est primordiale.

## Diagnostic Territorial des Pratiques Agricoles (DTPA)

Les chambres d'agriculture ont un rôle à jouer sur le volet agricole au sein de la démarche de protection des captages d'eau potable. Le DTPA doit permettre ensuite aux acteurs locaux de caractériser l'agriculture pratiquée sur le territoire et d'estimer son impact sur la qualité de la ressource en eau potable. Le diagnostic permet de :

1. caractériser les pratiques agricoles et les systèmes de production du territoire ;
2. localiser et hiérarchiser les pressions d'origine agricole ;
3. délimiter la zone d'actions pertinente et proposer les lignes directrices des mesures à mettre en œuvre.

Fort de son expertise en ingénierie de projets et de sa connaissance de l'agriculture jurassienne, la chambre d'agriculture du Jura est régulièrement sollicitée par les collectivités pour conduire un DTPA, cheville ouvrière permettant de définir un programme d'actions pertinent et adapté au territoire.

### Le mot du conseiller



« Le DTPA permet, pour les collectivités, d'avoir une vision globale de l'agriculture sur leur territoire et, pour les agriculteurs, c'est l'occasion de travailler en collectif alors qu'ils sont souvent seuls sur leur exploitation.

A chaque étape de la démarche, les agriculteurs et les collectivités ont le même niveau d'information, ce qui permet de travailler dans un climat de confiance, en bonne intelligence et de favoriser le partage et l'échange. En tant que chargé de mission on a quelque fois le rôle de médiateur ! »

**Thomas DANET**

Chargé de mission agro-environnement

## Les programmes d'actions en faveur de la qualité de l'eau

Une fois le DTPA réalisé et les acteurs du territoire connus, la définition des objectifs et la co-construction du programme d'actions nécessitent des temps de concertation et de réflexion afin de concilier l'agriculture et la préservation de la qualité en eau.

Les collectivités s'appuient sur la mission « captages » de la chambre d'agriculture du Jura qui coordonne les différentes actions. Pour mener à bien cette mission, les conseillers agro-environnement s'appuient sur :

- l'expertise de l'équipe agronomie de la chambre d'agriculture,
- le volontariat des agriculteurs,
- les collectivités et leur engagement à accompagner les agriculteurs dans leur réflexion.

Il n'y a pas de solution unique pour la préservation de la qualité d'eau des captages, mais un éventail de solutions !

En groupe, des actions collectives :

- démonstrations de matériels de désherbage, de décompactage des sols et d'épandage,
- journée sur les systèmes de production favorables à la qualité de l'eau,
- accompagnement pour la mise en place d'une dynamique collective (essais, tours de plaines, tours de prairies).

La chambre d'agriculture du Jura, par sa connaissance des exploitations et du territoire, accompagne chaque acteur pour une prise de recul sur ses objectifs et ses pratiques, en fonction du contexte local.

Pour que les opérations de protection de la qualité de l'eau soient durables dans le temps, il faut également que le travail soit mené avec une approche territoriale, afin de concilier différents enjeux du territoire : alimentation, économie circulaire, énergie.

Individuellement, au sein de l'exploitation :

- relevé des pratiques culturales et phytosanitaires,
- analyses et optimisation des apports d'intrants,
- contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques,
- conversion en agriculture biologique.

Le COPIL : un outil de concertation. Le comité de pilotage se rencontre annuellement pour faire le bilan des actions réalisées et pour valider le programme d'actions des années futures. Il est composé des acteurs concernés par la zone de captage (collectivités, Agence de l'Eau, agriculteurs, ARS, DDT, etc.)

### Le mot du bénéficiaire



« Pour nous c'était élémentaire de faire ce genre de démarche et aujourd'hui la qualité de l'eau s'en ressent, puisqu'il y a une baisse des nitrates. La chambre d'agriculture est présente lors de nos assemblées générales et cela apporte un plus pour nos délégués. Les COPIL annuels sont aussi très utiles et les personnes présentes sont porteuses sur la plaine, même s'il manque encore quelques agriculteurs.

On arrive au terme d'un mandat et je ne sais pas ce que les collègues feront mais j'espère qu'ils vont continuer le travail avec la chambre d'agriculture ! »

**Raymond DARC**

Président du Syndicat Intercommunal des Eaux « Les 3 Rivières »

Panneau à l'entrée du captage du syndicat des 3 rivières



## Accompagnement de la mise en place de déclaration d'utilité publique

La préservation de la qualité d'eau des captages passe également par la mise en place de mesures réglementaires qui concernent l'ensemble des activités humaines (routes, assainissement, agriculture ...). Cela se formalise par la prise d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique par captage. A cet effet, la chambre d'agriculture, en lien étroit avec l'ARS, conduit un travail préalable de concertation sur le volet agricole avec les agriculteurs et la collectivité compétente : présenter les mesures envisagées, favoriser la compréhension et le sens des mesures, évaluer les implications pour les exploitations agricoles concernées et le cas échéant, construire des propositions de mesures qui permettent la préservation de la qualité de l'eau et le maintien d'une activité agricole.

En l'espèce, l'expérience de concertation sur le captage de Salins-les-Bains est intéressante :

1. Un travail de concertation a permis l'établissement d'un premier arrêté de protection en avril 2014, mais la mise en œuvre des mesures sur le volet agricole s'est avérée opérationnellement difficile ;
2. La ville de Salins-les-Bains a sollicité la chambre d'agriculture du Jura pour évaluer l'impact des contraintes de l'arrêté sur la conduite des parcelles auprès des agriculteurs concernés ;
3. A la demande de la ville de Salins-les-Bains, rédaction d'une proposition de modification de l'arrêté préfectoral sur le volet agricole qui répond à la nécessité de la préservation de l'eau et qui soit techniquement opérationnel pour les agriculteurs concernés.

L'étude a été pilotée par un groupe de travail composé des agriculteurs impactés, des élus municipaux et par la suite de l'ARS pour favoriser la co-construction de solutions.

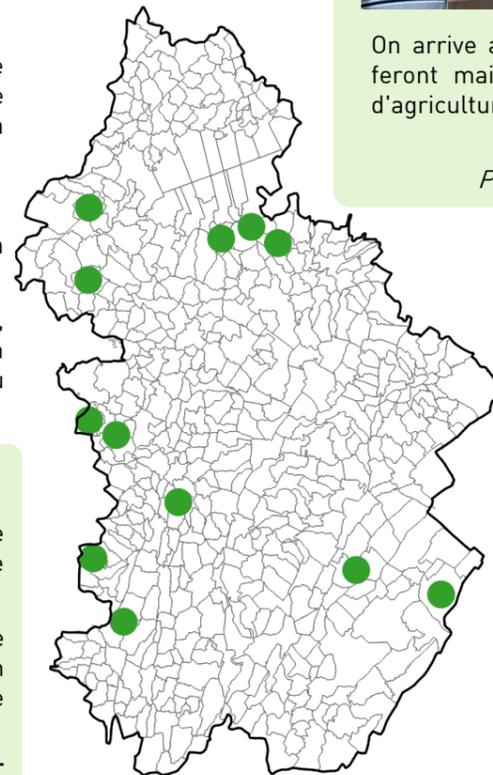
### Le mot du partenaire



« En fonction des enjeux, une carte d'aptitude des sols à l'épandage peut être réalisée et l'ARS peut ajuster les prescriptions de l'arrêté pour concilier activité agricole et protection de la qualité des captages d'eau potable. L'objectif de cette démarche c'est que les prescriptions de l'arrêté soient applicables par les agriculteurs, tout en faisant évoluer les pratiques vers une meilleure préservation de la qualité de l'eau, comme l'épandage de fumier composté par exemple. L'exemple de la protection des captages de Salins-les-Bains montre que les agriculteurs peuvent être force de proposition ! »

**Linda NOURRY**

Responsable de l'unité territoriale santé environnement à l'ARS



Carte des réalisations de DTPA dans le Jura

# LES ACTUS DU TRIMESTRE



## Tech&Bio : l'événement international des Chambres d'Agriculture

Tech&Bio est un salon international organisé tous les deux ans depuis 2007 par le réseau Chambres d'Agriculture. Cette manifestation est un moyen de faire la promotion pour le développement des pratiques de productions agricoles durables. Des centaines d'exposants sont présents pour témoigner de leurs actions concrètes et faire des démonstrations. Ce rendez-vous permet aux dizaines de milliers de visiteurs de rencontrer des pays européens et de saisir des opportunités pour des échanges.

Cette année, l'événement se déroule les 18 et 19 septembre et se tiendra à Bourg-lès-Valence dans la Drôme. Alors si ce n'est pas déjà fait réservez dès à présent la date et rendez-vous là-bas ! **Plus d'infos :** <https://www.tech-n-bio.com/>

## Innov'action : les rendez-vous de l'innovation

Chaque année grâce à Innov'Action, des agriculteurs-trices ouvrent leurs portes à leurs pairs et font découvrir leurs expériences et innovations autour de la triple performance (social, économie et environnement). En 2019, les agriculteurs-trices étaient de nouveau au rendez-vous pour les 26 événements organisés sur l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté.

Dans le Jura, 6 portes ouvertes ont été organisées sur les thèmes de l'intérêt des méteils dans les rations et les rotations, la viticulture biologique, les énergies renouvelables ainsi que l'organisation des pâturages. En tout, ces visites ont réunis plus de 100 exploitant-es !

**Contacts et infos :** [www.innovaction-agriculture.fr](http://www.innovaction-agriculture.fr)



## La fruitière de gestion forestière

Créée en 2015 par la Chambre d'Agriculture du Jura \*, la fruitière de gestion forestière est une association de propriétaires forestiers privés qui se sont rassemblés autour de valeurs communes (la solidarité, la gestion durable et l'innovation), pour mutualiser la gestion de leurs forêts sur l'ensemble du Haut-Jura. La fruitière c'est plus de 150 propriétaires et 510 hectares !

Les propriétaires privés peuvent prendre contact avec l'association et bénéficier d'une visite conseil gratuite pour faire un bilan de leur patrimoine. Si vous souhaitez en profiter, **n'hésitez pas à contacter Jeanne Vandenbroucq** par téléphone au 06 86 16 21 59 ou à [jeanne.vdb@jura.chambagri.fr](mailto:jeanne.vdb@jura.chambagri.fr) ! **En savoir +**

*\* Action réalisée avec le soutien financier de la Région BFC, le Centre Régional de la Propriété Forestière de BFC, des Communautés de Communes de Jura Sud et la Grandvallière*



**3 juillet 2019** – Événement réseau chambres d'agriculture « Nouvelles Pratiques de Conseils (*La Tour-de-Salvagny*)

**25 juillet 2019** – Journée viticulture bio chez André MORIN (*Arbois*)

**Juillet 2019** – 10 apéros-débats : la bio, pourquoi pas moi ? (*secteur Ain Amont*)

**Septembre 2019** – Tours parcellaires : implantation et salissement des céréales (*Orgelet*)

**10 septembre 2019** – Participation à la Fête de la Mi-Septembre (*Bletterans*)

**13 septembre 2019** – Restitution de l'étude concernant la détermination de la phase de déclin des populations cycliques de campagnols terrestres (*Besançon*)

**18 & 19 septembre 2019** – Événement Tech&Bio (*Bourg-lès-Valence*)

**19 septembre 2019** – RallyePoils OBSALIM : bovins lait et allaitants (*en Bresse*)

**19 septembre 2019** – Séminaire de la Zone Atelier Arc Jurassien « le socio-écosystème AOP fromagère : dynamique et enjeux. Regards croisés de chercheurs et de gestionnaires » (*Besançon*)

**Novembre 2019** – Forum des Opportunités (*Pays Dolois*)

## POUR NOUS CONTACTER

Chambre d'Agriculture du Jura  
455 rue du Colonel de Casteljaou – BP 40417  
39016 LONS-LE-SAUNIER cedex  
Tel : 03 84 35 14 14 / Mail : [accueil@jura.chambagri.fr](mailto:accueil@jura.chambagri.fr)  
<http://bfc.chambres-agriculture.fr/jura/>  
Facebook : [Chambre d'agriculture du Jura](https://www.facebook.com/Chambre d'agriculture du Jura)

